

Rapports de comités

Les 20 p. 100 restent, monsieur le Président... 10 p. 100 sont voués à la consommation humaine et c'est sur ces 10 p. 100 que nous avons eu à nous pencher.

Lorsque l'on considère les recommandations dans ce rapport, l'on voit que l'on recommande d'augmenter le prix domestique du blé de \$7 à \$10 le boisseau. Ce qui est vraiment malheureux, monsieur le Président, c'est que l'augmentation de \$3 le boisseau va apporter aux producteurs de blé seulement à peu près 180 millions de dollars au plus de soulagement, alors qu'ils font face à une crise que l'on pourrait chiffrer à peut-être 700 millions de dollars de manque à gagner seulement en faisant la comparaison entre cette année et l'an dernier.

Le prix initial du blé qui a été consenti par la Commission canadienne du blé laisse à ces producteurs de blé un manque à gagner de cette taille. Donc, en augmentant le prix domestique du blé au maximum, selon nous, pour ne pas trop perturber toute l'industrie agro-alimentaire, pour ne pas donner un coup de matraque au consommateur, pour nous permettre aussi d'ajouter des contrôles, des mesures de protection pour le consommateur, comme lorsque l'on fait appel au ministère de la Consommation et des Corporations, lorsque l'on suggère par exemple un crédit d'impôt pour les moins bien nantis, pour nous permettre de faire toutes ces choses-là, le maximum auquel on pouvait augmenter le prix domestique du blé, c'était \$10.

Donc, où aller chercher la différence du manque à gagner entre ces 180 millions au maximum que l'on peut récolter d'une augmentation qui est sérieuse et responsable, et à peu près 700 millions de dollars pour qu'ils se retrouvent dans la situation où ils étaient l'an dernier? C'est pourquoi nous avons aussi recommandé qu'il y ait un paiement d'appui ajouté à cette augmentation du prix domestique du blé.

Tout à l'heure, mon collègue d'Algoma (M. Foster) répondait à mes questions lorsque je lui suggérais que si on avait comblé ce manque à gagner par un paiement d'appui tout simplement, sans toucher au prix domestique du blé, il répondait à mes questions que peut-être il fallait aller chercher des centaines de millions, mais enfin est-ce qu'il pouvait définir d'où venaient les centaines de millions que l'on ajoutait à la dette nationale... Est-ce qu'on pourrait attribuer au secteur agro-alimentaire ou au secteur de l'agriculture une augmentation des intérêts qui nous viendrait d'un déficit augmenté à cause d'avoir à donner ce paiement d'appui complet sans toucher au prix domestique du blé, on ne saurait pas d'où viennent ces fonds supplémentaires et ils pourraient aussi bien, être attribués, dit-il, par exemple, aux dépenses du Bureau du premier ministre; je lui répondrais, monsieur le Président, que le Bureau du premier ministre a un budget à l'intérieur duquel il doit faire les dépenses qui ont été approuvées dans le Budget et que cela n'a rien à voir avec la dette nationale. De plus, il nous mentionnait la question des banques dans l'Ouest qui s'étaient retrouvées en difficulté et que le gouvernement a décidé d'aider parce qu'il y avait des déposants qui se trouvaient en situation de crise. Il a dit: Si le gouvernement a un milliard à donner pour aider des banques, pourquoi n'aurait-il pas un milliard à donner pour aider les producteurs de blé?

Mais son argument est faux, monsieur le Président, parce que le gouvernement n'a pas aidé les banques. Ce que le gouvernement a fait, et c'était une situation de crise encore, c'est qu'il a aidé les déposants des petites municipalités, des petits épargnants, des syndicats même, des syndicats agricoles, des fermiers même. Mon collègue de Red Deer (M. Towers) a donné des exemples tout à l'heure de fermiers dans sa circonscription, de sa municipalité, où chacun de ses citoyens aurait perdu \$50 si on regarde la dette de la municipalité qui aurait été laissée pour compte si le gouvernement du Canada n'avait pas permis d'aider ces déposants. Alors, c'est vraiment un argument fautif que dire: le gouvernement, quand il le veut, peut trouver des fonds. Ce n'est pas comme cela que ça fonctionne et, d'ailleurs, c'est peut-être parce que l'administration précédente, qui est de la formation politique du député d'Algoma, a eu cette attitude envers la dette nationale qu'on s'est retrouvé à un certain moment, monsieur le Président, avec des intérêts de 22 et 25 p. 100 qui ont fait crever nos producteurs de blé de l'Ouest et qui ont peut-être fait crever les agriculteurs de sa circonscription en Ontario. Parce que chaque fois que les taux d'intérêt augmentent de 1 p. 100, parce qu'ils sont poussés par un déficit croissant, 210 millions de plus doivent être payés par les producteurs de blé, et on sait très bien que pour ces producteurs, surtout la relève, les jeunes qui ont les fermes les plus productrices, que cette dette est absolument essentielle pour garder ces fermes à la fine pointe du développement, d'assurer la mécanisation des grandes fermes qu'il nous faut pour qu'elles soient rentables, et que des intérêts de 22 p. 100, ce n'est acceptable à personne. Pas seulement pour des producteurs de blé, pas seulement pour les agriculteurs en général. Ce n'est pas acceptable pour les petits propriétaires de maison. Combien ont perdu leur maison dans la crise de 1982 lorsqu'on avait des intérêts de ce genre?

Donc, monsieur le Président, le comité s'est penché sur l'ensemble de ces défis et de ces problèmes et il a conclu les recommandations que l'on retrouve dans notre rapport.

J'étais parmi ceux qui croyaient que c'était vraiment une solution d'urgence que l'on proposait lorsqu'on permettait une telle recommandation d'augmenter le prix du boisseau de blé de \$7 à \$10. J'étais moi-même très inquiète que le consommateur absorbe une trop grande augmentation, surtout nos moins bien nantis. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons cette recommandation d'un droit de regard du ministère des Consommations et des Corporations sur l'augmentation qui sera transmise au consommateur.

Et c'est aussi pourquoi, dans le compte rendu de ce rapport, on voit, monsieur le Président, que c'est ma motion qui a proposé que l'on retienne pour l'instant ce double prix du blé et qu'on l'utilise pour venir en aide aux producteurs dans cette situation de crise. Mais j'avais suggéré une augmentation plus modeste.

Monsieur le Président, dans une démocratie il faut accepter la voix de la majorité, que l'on soit d'accord sur ce qu'on nous propose ou non. Et j'ai conclu que, dans l'ensemble, ce rapport—avec ses mesures de contrôle, le droit de regard du ministère de la Consommation et des Corporations, la recommandation au gouvernement de pouvoir négocier un meilleur traité afin de protéger le prix mondial du blé pour permettre à